

Image not found or type unknown



Decision de refus contre la demande de visa conjoint de francais

Par **tariik**, le **24/12/2008** à **18:54**

bonjour a tous je suis francaise par declaration etablie hors de france mariee depuis sept ans avec un algerien et mere de deux petites filles apres la transcription de notre acte de mariage mon epoux a depose une demande de visa etablissement en france aux consulats de france a annaba -algerie apres 22 jours d'attente on a recu la decision de refus dans sa justification il est ecrit que la reservation d'hotel est au seul nom de mon mari chose que nous avons faite par ignorance a la fin de la lettre on nous dit qu'un recours est possible au niveau de la commission de recours contre les refus de visa ma question est quel incident aurait-il sur le dossier de mon mari et pouvez-vous nous faire un recours gracieux au consul general a annaba merci a tous